

 UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE	STANDARD DE CONSTRUCTION	
	ÉTANCHEITE DES TUNNELS IMPERMEABILISANT BITUMINEUX	07902

PARTIE 1 - GÉNÉRALITÉS

- 1.1.1 Aucune équivalence n'est acceptée pour la membrane bitumineuse.

PARTIE 2 - PRODUITS

- 2.1.1 Membrane Sopraleme Flam 180 avec apprêt Elastocol 500 et membrane Sopraleme Flam 250 granulée de Soprema.

PARTIE 3 - INSTALLATION

- 3.1.1 Les surfaces de béton du tunnel, en contact avec le sol, doivent être recouvertes d'une membrane préfabriquée.
- 3.1.2 La surface de béton doit être préparée selon les exigences du fabricant. L'âge minimum du béton recommandé par le fabricant doit être rigoureusement suivi.
- 3.1.3 La membrane doit être posée selon les exigences du fabricant.
- 3.1.4 Après la pose, la membrane doit être soigneusement inspectée. Les poches d'air et les plissements doivent être éliminés, les joints de chevauchement non soudés doivent être réparés.
- 3.1.5 La pose de la membrane doit être vérifiée par un représentant autorisé du fabricant. Le fabricant doit émettre une attestation de conformité et un certificat de garantie d'une durée de 5 ans.